



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 juillet 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 37

Votants : 71 (dont 34 procurations)

N° 65

OBJET :

TRANSPORT  
URBAIN

RAPPORT  
D'ACTIVITE DU  
DELEGATAIRE

EXERCICE 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludvine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

**26 JUL. 2021**

Publiée ou notifiée

le :

**26 JUL. 2021**

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** que Vichy Communauté est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur l'intégralité de son ressort territorial,

**Considérant** l'exploitation du réseau de transport urbain déléguée à la société TRANSDEV VICHY, filiale du groupe TRANDEV, par délibération du 28 décembre 2017,

**Vu** l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son art. 52 et l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

**Considérant** l'obligation pour tout délégataire de Service Public de produire chaque année à l'autorité organisatrice un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

**Considérant** la présentation de ces rapports à la Commission Consultative des Services Public Locaux (CCSPL) le 3 juin 2021 et à la Commission n°2 le 15 juin 2021,

**Considérant** l'obligation réglementaire de présenter au Conseil Communautaire lesdits rapports,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des présents rapports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider les présents rapports,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 8 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





## Concession de Service Public Réseau de transport urbain de l'agglomération vichyssoise

### - Rapport d'activité, exercice 2020 - SYNTHÈSE

L'exploitation du réseau de transport urbain Mobivie est confiée au groupe Transdev et à sa filiale locale spécifiquement constituée « Transdev Vichy » pour la période 2018 / 2026.

En 2020, la flotte de véhicules, l'offre de services et la gamme tarifaire sont restées stables.

#### 1\* CHIFFRES CLES et EVOLUTION

- Fréquentation du réseau en 2020	: 772 464 voyages	, 1 171 985 voyages en 2019 (évolution n-1 : -34%)
- Recettes commerciales perçues en 2020	: 452 641 €	, 658 077 € en 2019 (évolution n-1 : -31%)
- Subvention forfaitaire d'exploitation 2020	: 3 221 000 €	, 3 255 000 € en 2019 (évolution n-1 : -1.1%)

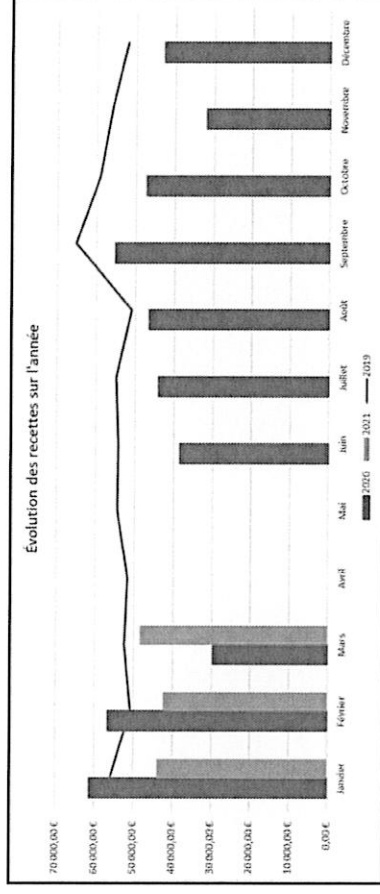
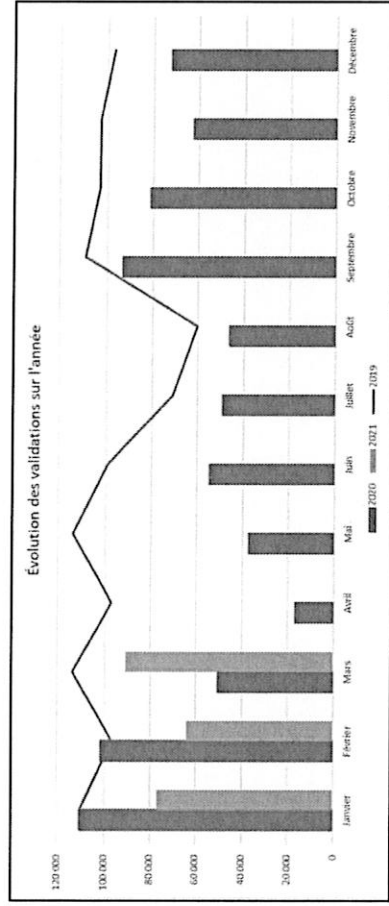
#### 2\* FAIT MARQUANT 2020 : Pandémie Covid-19, le réseau de transport urbain *Mobivie* particulièrement exposé

La crise sanitaire liée au COVID-19 a sensiblement perturbé l'activité générale du pays, notamment le secteur du transport public de personnes impacté dès le 16 mars 2020,

Pour faire face à la pandémie COVID19 en intégrant les consignes gouvernementales, diverses mesures ont été déployées pour éviter de contribuer à la circulation du virus, pour assurer la sécurité des personnes (voyageurs et personnel de conduite) et assurer la continuité du service public :

- ⇒ Le réseau a été rendu non payant du 16 mars au 31 mai 2020 du fait de l'interdiction de montée par la porte avant (restriction gouvernementale) et pour éviter les rendus de monnaie jugés sanitaires périlleux
- ⇒ Le réseau a connu différents niveaux d'offre sur cette période afin d'adapter l'offre à la demande, tout en étant considéré comme service essentiel de première nécessité.
- ⇒ Des frais supplémentaires liés aux mesures de protection sanitaire ont été engagés pour éviter la propagation du virus

- Crise Covid-19 : impacts sur la fréquentation et les recettes en 2020.



- Crise Covid-19 : Avenant n° 8 au contrat (décembre 2020) : traduction financière et contractuelle de la crise sanitaire

→ Sur la période du 16 mars au 31 août 2020 :

Le montant de la compensation à verser par Vichy Communauté au délégataire est valorisée à la somme de 61 153 € (montant 2020). Après négociation, les parties conviennent de plafonner la compensation versée à hauteur de 50 000 €

→ Sur la période du sept 2020 à mars 2021 :

« Si les recettes commerciales réellement perçues par le délégataire sont :  
 Inférieures ou égales à - 10% des recettes réellement perçues par le Délégataire sur la même période en 2019 : le Délégataire supportera seul l'écart constaté,

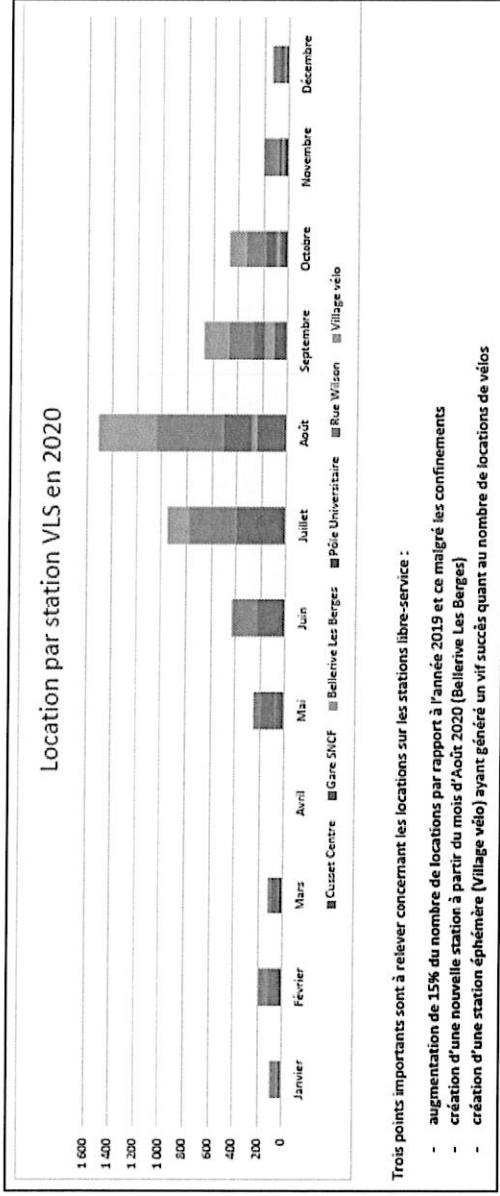
Inférieures de plus de 10% aux recettes réellement perçues par le Délégataire sur la même période en 2019 : l'Autorité déléguante versera au Délégataire 100% de l'écart constaté au-delà du seuil de 10% ». La prévision de compensation est actuellement estimée à 40 K€

**NB** : en 2020, la crise sanitaire a également sensiblement dégradé le produit perçu au titre du Versement Mobilité (VM). Rappelons que ce Versement Mobilité constitue la recette principale du budget annexe Mobilité de Vichy Communauté.

Produit VM perçu en 2019 : 3 549 000 €

Produit VM perçu en 2020 : 3 320 000 €

- Crise Covid-19 : un épisode favorable au développement du l'usage du produit Vivelo.



### Qualité de la Prestation du délégataire : l'avis de la collectivité

Par-delà les conséquences financières de la crise sanitaire sur le contrat liant l'agglomération et son délégataire, il est à noter une gestion exemplaire de l'exploitation en cette période particulièrement complexe. Les mesures sanitaires visant à protéger les voyageurs et le personnel roulant furent particulièrement efficaces et anticipées. Ainsi, le réseau Mobivie, considéré à juste titre comme service public de première nécessité a toujours pu répondre aux besoins tout en garantissant une sécurité d'usage maximum.

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE  
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :



VICHYCOMMUNAUTÉ

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 65 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET

Objet de l'acte : 2021 - TRANSPORT URBAIN - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE-  
EXERCICE 2020

.....  
Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 26/07/2021

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 08JUIL2021\_65

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021\_65-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 65.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_65-DE-1-  
1\_1.pdf )